
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2017)

163

ALLEMAGNE

24 septembre 2017. **Élections législatives.** Angela Merkel lance sa campagne le 12 août.

Le 18 août, le président Erdoğan enjoint au 1,2 million de Turcs qui ont également la nationalité allemande de « donner une leçon » lors des élections législatives à l'Union chrétienne-démocrate (CDU), au Parti social-démocrate (SPD) et aux Verts, « tous irrespectueux envers la Turquie ». Le ministre des Affaires étrangères allemand dénonce un « acte d'ingérence exceptionnel dans la souveraineté de son pays ». Le président turc, de façon insolente, réitère son appel devant ses partisans.

Le 26 août, le candidat à la Chancellerie de l'Alternative für Deutschland (AfD), Alexander Gauland, 76 ans, vice-président du parti, récidive dans ses propos xénophobes, lors d'un meeting à Eichsfeld, en Thuringe, s'en prenant à Aydan Özoğuz, secrétaire d'État à l'intégration et vice-présidente du SPD, qui avait déclaré qu'il « n'est pas possible d'identifier, au-delà de la langue, une culture allemande

spécifique ». Ce dernier propose de s'en « débarrasser en Australie ». Un ancien magistrat de la Cour fédérale de justice dépose plainte contre Alexander Gauland le 29 août pour « incitation à la haine ». Dans une vidéo datée du 2 septembre et diffusée le 14, Gauland vante les mérites de l'armée nazie.

L'automobile fait débat, Martin Schulz proposant un quota de voitures électriques, ce que refuse Angela Merkel, même si elle prend ses distances avec le diesel.

Le 3 septembre a lieu l'unique débat Merkel-Schulz, qui est dominé par la Chancelière. Angela Merkel se prononce alors pour l'arrêt des négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Les candidats des Verts (Cem Özdemir), des libéraux (Christian Lindner), de Die Linke et de l'AfD débattent le 4 septembre.

Dans un appel, le 5 septembre, les Églises catholique et évangélique demandent aux citoyens de participer aux élections et insistent sur « la défense de la diversité », l'Allemagne devenant « multiforme et plus riche ».

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

La Chancelière est la cible de l'AfD, dont l'objectif est de devancer les Verts et les libéraux.

Le scrutin est un échec pour la coalition sortante. Si la CDU-CSU d'Angela Merkel en sort largement en tête, elle subit un revers du fait de son recul en termes de pourcentage, tout comme les sociaux-démocrates, qui connaissent leur plus mauvais résultat de l'histoire de la République fédérale. On remarque avant tout l'irruption des populistes de l'AfD¹. Le Bundestag est bouleversé. Il compte six groupes parlementaires au lieu de quatre, et 709 députés – soit soixante-dix-huit de plus que dans le Bundestag sortant, en raison des conséquences du mode de scrutin.

Ayant exclu toute coalition avec l'AfD lors de sa campagne électorale, Angela Merkel devra sans doute former une coalition dite jamaïcaine avec les libéraux et les Verts, dont les positions sont fort éloignées.

L'élection du nouveau président du Bundestag provoque un grand changement. C'est le ministre des Finances, Wolfgang Schäuble, 75 ans, excellent connaisseur du Bundestag, dont il est député depuis 1972, pilier du gouvernement, symbole de la politique de rigueur, bête noire de la Grèce au sein de l'Union européenne, qui est proposé pour cette présidence par la CDU. Cela permet de laisser vacant son ministère que les libéraux souhaitent occuper sans pour autant infléchir la politique de rigueur.

ARABIE SAOUDITE

18 juillet, 22 août et 26 septembre 2017. **Femmes. Société.** À la suite d'un ordre d'arrestation donné par la

Commission pour la promotion de la vertu et la prévention du vice, la police de Riyad indique avoir commencé à interroger le 18 juillet une jeune Saoudienne apparue sur les réseaux sociaux en mini-jupe dans un fort historique à Ushaiqer, village où les femmes sont tenues d'être entièrement couvertes en public. La jeune femme est libérée sans être inquiétée, ayant reconnu avoir marché dans le site vêtue d'une jupe courte et non voilée mais précisant que les images avaient été postées sans son consentement.

Le 22 août, un garçon de 14 ans est arrêté pour « comportement public inconvenant » après avoir dansé dans la rue.

Un progrès intervient dans la situation des femmes puisqu'un décret royal autorise, le 26 septembre, les femmes à conduire. L'interdiction ainsi levée était unique au monde. La décision vise à diminuer les pressions sur la famille royale.

BELGIQUE

11 juillet 2017. **Niqab.** La Cour européenne des droits de l'homme valide, en invoquant le « vivre ensemble », l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public. Une musulmane avait attaqué le règlement communal des communes de Pepinster, Dison et Verviers.

BIRMANIE

18 août 2017. **Enfants-soldats.** Aung Ko Htwe est arrêté le 18 août pour avoir osé raconter sur une station de radio son histoire d'enfant-soldat. Il avait été enlevé en 2005 par les militaires alors qu'il avait 14 ans.

1. Voir, *supra*, Adolf Kimmel, « Élections au Bundestag du 24 septembre 2017: Angela Merkel, l'inamovible », p. 155-162.

Septembre 2017. **Rohingyas.** L'attitude ambiguë d'Aung San Suu Kyi à propos du sort des musulmans de l'État d'Arakan, dans l'Ouest du pays, massacrés par les bouddhistes et par l'armée, interroge. Le 6 septembre, elle dénonce un « iceberg de désinformation ». Une pétition circule à travers le monde pour demander que lui soit retiré le prix Nobel de la paix.

Le 10 septembre, les Rohingyas déclarent un cessez-le-feu unilatéral d'un mois en raison de la crise humanitaire. Le gouvernement rejette cette proposition.

Le 11 septembre, les Nations unies dénoncent une « épuration ethnique ». Au 16 septembre, ce sont plus de quatre cent mille Rohingyas qui ont fui au Bangladesh.

BRÉSIL

3 et 12 juillet, 2 août, 5, 10, 14 et 20 septembre 2017. **Scandales financiers.** Proche collaborateur du président Temer, ancien ministre, Geddel Vieira Lima, qui avait démissionné en novembre 2016 de son poste de secrétaire général du gouvernement après avoir été accusé de trafic d'influence, est placé le 3 juillet en détention provisoire pour une autre affaire, étant soupçonné d'être impliqué dans un scandale de détournement de fonds de la banque Caixa Econômica Federal.

Le 12 juillet, Luiz Inacio Lula da Silva, président du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2011, 71 ans, accusé d'avoir accepté un appartement en tant que pot-de-vin dans une affaire liée à Petrobras, est condamné par le juge Sérgio Moro à neuf ans et demi de prison pour faits de corruption. Il reste en liberté en attendant un jugement en appel.

Le 2 août, le président Temer échappe à un procès. Pour que tel ne soit pas le cas, il aurait fallu que l'opposition parvienne à obtenir deux tiers des voix des députés, alors

qu'elle ne parvint qu'à atteindre la moitié. Il est accusé d'avoir reçu 140 000 euros de pots-de-vin de la part du géant de la viande JBS.

Le 5 septembre, le procureur général de la République, Rodrigo Janot, inculpe les ex-présidents Lula et Dilma Rousseff pour organisation criminelle visant à détourner des fonds de la compagnie Petrobras.

Le 10 septembre, Joesley Batista, « roi de la viande », est arrêté sur ordre de la Cour suprême. Il avait enregistré une conversation téléphonique avec le président Temer, à l'insu de celui-ci, qui paraissait donner son accord à l'achat du silence d'un député.

Le 14 septembre, le procureur général, dont le mandat expire le 17 septembre, dépose auprès de la Cour suprême une demande de mise en accusation du président Temer, qu'il accuse de « participation à une organisation criminelle » et d'« obstruction à la justice ».

Le 20 septembre, la Cour suprême rejette un dernier recours contre une procédure visant le président Temer.

CANADA

13 juillet 2017. **Gouverneure générale.** Julie Payette, 53 ans, astronaute, franco-phone, est proposée comme nouvelle gouverneure générale. Elle succédera à David Lloyd Johnston, 76 ans, anglo-phone, en fonction depuis le 1^{er} octobre 2010. Si habituellement le mandat est de cinq ans, ce dernier a accepté une prolongation de deux ans pour ne pas créer un vide institutionnel en raison de la tenue d'élections législatives en 2015.

CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

1^{er} juillet, 17 août 2017. **Hong Kong.** Le 1^{er} juillet, Carrie Lam Cheng Yuet-ngor,

60 ans, prend ses fonctions de chef de l'exécutif de Hong Kong. Elle avait été élue le 26 mars par le collège électoral spécial par 777 voix sur 1 194 votants. Elle succède à Leung Chun-ying, 62 ans, en fonction depuis le 1^{er} juillet 2012, dont la gestion, bien proche de Pékin, a été critiquée.

Le 17 août, Joshua Wong, Alex Chow et Nathan Law, leaders de la « révolution des parapluies », sont condamnés en appel à des peines respectives de six, sept et huit mois d'emprisonnement pour avoir participé le 26 septembre à un rassemblement illégal au cours duquel des manifestants s'étaient introduits dans un complexe gouvernemental.

166

13 juillet 2017. **Dissident.** Président du Centre chinois indépendant de 2003 à 2007, initiateur de la Charte 08 (manifeste d'intellectuels pour une réforme politique, inspiré de la Charte 77 de Václav Havel), arrêté le 8 décembre 2008, condamné le 25 décembre 2009 à onze ans de prison pour subversion, Liu Xiaobo, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2010, décède le 13 juillet, à 61 ans, à Shenyang. Après Carl von Ossietzky, prix Nobel de la paix 1935, décédé à Berlin le 4 mai 1938, il est le deuxième lauréat de ce prix à décéder privé de liberté.

1^{er} septembre 2017. **Hymne national.** La Chine adopte une loi sanctionnant toute altération de son hymne national, *La Marche des volontaires*, et exige que les participants aux cérémonies où il est joué se tiennent droit et manifestent la solennité requise. L'hymne national ne pourra être utilisé dans les publicités ni joué lors de cérémonies privées. La sanction en cas de non-respect de cette loi est de quinze jours de détention.

COLOMBIE

10 et 24 juillet, 15 et 27 août. **FARC.** Les femmes constituent 49 % des Forces armées révolutionnaires de Colombie. À la mi-juillet, la Cour constitutionnelle autorise l'organisation d'un référendum sur l'accord de paix. Il devra recueillir 4,4 millions de votants (13 % du corps électoral).

Le président Santos signe le 10 juillet un décret amnistiant trois mille six cents membres des FARC qui ont rendu une partie de leurs armes le 27 juin. C'est le troisième décret de ce type.

Un troisième cycle de pourparlers s'ouvre avec l'Armée de libération nationale (ELN) le 24 juillet à Quito. L'ELN assure souhaiter un cessez-le-feu. Un cessez-le-feu bilatéral est annoncé le 4 septembre.

Le désarmement des FARC s'achève le 15 août sous supervision des Nations unies, mettant fin à un conflit avec la guérilla marxiste qui dure depuis 1964 et qui a fait au moins deux cent soixante mille morts et provoqué la disparition d'environ soixante mille personnes. Les FARC doivent se transformer en parti politique; les rebelles vivent dans vingt-six zones devenues des « espaces territoriaux de formation et de réincorporation ». Le premier congrès se tient le 27 août et réunit mille deux cents délégués.

ESPAGNE

Juillet-septembre 2017. **Catalogne.** Le 4 juillet, le gouvernement présente son projet de « loi de référendum ». Cette loi se veut une « loi suprême », c'est-à-dire ayant autorité sur les lois espagnoles. L'organisation du référendum place les fonctionnaires catalans dans une situation délicate entre Barcelone et Madrid. Le parti Cataluny en Comú, dont est membre la maire de Barcelone,

Ada Colau, arrivé premier aux législatives en Catalogne, dénonce la « fuite en avant » des séparatistes au pouvoir.

Madrid annonce le 21 juillet que « chaque semaine, tous les commissaires aux comptes et contrôleurs financiers du gouvernement catalan, ainsi que le directeur du budget et le directeur de la politique financière », devront certifier qu'« aucune dépense » liée au « référendum illégal » n'a été engagée. Sinon, Madrid suspendra tous les transferts de fonds à destination de la Catalogne. L'arme pourrait être très efficace.

Malgré les attentats terroristes des 17 et 18 août, le gouvernement catalan maintient le référendum. Le 28 août, la coalition au pouvoir Junts pel Sí présente un projet de loi de « transition juridique et de fondation de la République » pour préparer la « déconnexion » de la région avec l'Espagne. La loi autorisant l'exécutif catalan à organiser le référendum du 1^{er} octobre et à mettre en place les structures d'une indépendance en cas de victoire du « oui » est adoptée par 75 des 135 députés régionaux, le 6 septembre, lors d'une séance houleuse du Parlement catalan. Le 7 septembre, le Tribunal constitutionnel à l'unanimité, à la suite d'un recours déposé par Madrid, suspend la loi pour un délai de cinq mois, prorogeable jusqu'à ce qu'il prenne une décision définitive. Mais il ne répond pas à la demande du gouvernement d'ouvrir une procédure pénale contre la présidente du Parlement et les membres de l'exécutif régional. Il informe les maires des neuf cent quarante-huit communes, les soixante-deux hauts fonctionnaires, ainsi que la police et les médias, « de leur devoir d'empêcher ou de paralyser toute initiative supposant ignorer ou éviter la suspension accordée ».

Président de Catalogne, Carles Puigdemont entend rester en fonction si la justice décide qu'il doit être suspendu.

Le parquet général ordonne aux procureurs de Catalogne de citer à comparaître les maires souhaitant organiser le référendum. Sept cent douze maires seraient disposés à mettre des locaux à disposition. Sept cents maires sont cités à comparaître. Une quarantaine d'autres sont convoqués par la justice à partir du 19 septembre.

Les finances de la Catalogne sont mises sous tutelle de Madrid le 15 septembre afin qu'aucun euro ne soit utilisé pour l'organisation du référendum. L'exécutif catalan forme un recours auprès du Tribunal constitutionnel.

Le 17 septembre, plus d'un millier d'artistes et d'intellectuels de gauche publient un manifeste dans *El País* contre « l'arnaque antidémocratique » du référendum.

Le Parti des socialistes de Catalogne soutient les mesures visant à empêcher la tenue du référendum. Mais il veut se poser en conciliateur.

Le 26 septembre, le parquet de Catalogne donne l'ordre à la police catalane de mettre sous scellés les lieux devant servir de bureaux de vote.

ÉTATS-UNIS

Juillet-septembre 2017. **Migrants. Étrangers.** Initialement prévue le 17 juillet, l'entrée en vigueur du « visa start-up » créé par l'administration Obama, permis de travail destiné aux entrepreneurs étrangers, est reportée et pourrait être abrogée.

Le 19 juillet, la Cour suprême juge que les grands-parents et petits-enfants originaires des pays visés par le décret anti-immigration devaient être inclus dans les liens de parenté pouvant permettre l'accès au territoire. Le 30 juin, elle avait autorisé l'entrée en vigueur partielle du texte.

Le 7 août, la municipalité de Chicago

porte plainte contre l'administration Trump, qui menace de priver de subventions les municipalités opposées à sa politique anti-immigration.

Le 3 septembre, Donald Trump annonce qu'il a décidé de mettre fin à un programme intitulé *Dreamers*, qui a été créé en 2012 par Barack Obama, permettant à huit cent mille jeunes immigrants sans papier de rester aux États-Unis. L'Église catholique, par une déclaration des évêques le 5 septembre, réaffirme son soutien aux jeunes migrants, dénonçant une « volte-face répréhensible ».

168 Le 16 septembre, le Sénat de Californie adopte la loi sur « les valeurs californiennes », faisant l'objet de débats animés et déclarant l'État « sanctuaire » pour protéger les immigrants en situation irrégulière.

Le 24 septembre, le décret migratoire s'applique aussi à la Corée du Nord, au Venezuela et au Tchad, mais le Soudan n'est pas concerné.

Juillet 2017. **Obamacare.** Le sénateur républicain du Kansas Jerry Moran s'oppose au projet présidentiel. Les républicains ne peuvent trouver de majorité. Cependant, le 25 juillet, le sénateur McCain apporte son soutien à la réforme de l'*Obamacare*, ce qui permet l'ouverture d'un débat. Pourtant, dans la nuit du 27 au 28 juillet, il s'oppose au texte proposé avec les sénatrices républicaines et modérées Susan Collins (Maine) et Lisa Murkowski (Alaska), conduisant à un rejet par 51 voix contre 49.

Juillet-septembre 2017. **Cabinet du président.** Six mois après l'entrée en fonction du président Trump, de nombreux postes restent encore à pourvoir. Aucun candidat n'a été proposé pour 357 des 575 postes de

haut rang, et dix ministères n'ont pas de secrétaire adjoint.

Le 21 juillet, Donald Trump nomme Anthony Scaramucci, 53 ans, ancien financier, gros donateur du Parti républicain, en tant que directeur de la communication, ce qui entraîne la démission de son porte-parole depuis le 20 janvier, Sean Spicer, 45 ans. Le langage ordurier du nouveau promu est indigne du titulaire d'une telle fonction. Spicer, dont on retiendra surtout les gaffes commises lorsqu'il exerçait ses fonctions, quitte officiellement son poste « dans le meilleur intérêt de l'administration ». Il est remplacé par Sarah Huckabee, 34 ans, qui était son adjointe.

Anthony Scaramucci doit mettre un terme à ses fonctions le 31 juillet, semble-t-il sur la demande de John Kelly, le tout nouveau secrétaire général de la Maison Blanche.

Le 18 août, le milliardaire Carl Icahn annonce renoncer à son poste de conseiller spécial du président Trump sur la régulation financière, sans relier cela aux propos présidentiels qui n'ont pas dénoncé le rôle de la mouvance suprématiste dans les violences commises à Charlottesville. Il évoque la potentielle nomination de Neomi Rao en tant qu'« administratrice pour les affaires de régulation ».

Ancienne attachée de presse de la campagne de Donald Trump, Hope Hicks, 28 ans, devient directrice de la communication à la Maison Blanche, succédant à Mike Dubke et Anthony Scaramucci.

Le 29 septembre, le secrétaire d'État à la santé et aux services humains, Tom Price, démissionne et Don Wright assure l'intérim.

10-11 août 2017. **Extrême droite. Racisme.** Charlottesville, en Virginie, est le théâtre de violences lors d'une manifestation de l'Alt Right (« droite alternative », c'est-à-dire extrême droite),

réunissant le Ku Klux Klan, des suprématistes blancs, des groupes néonazis et skinheads, des néoconfédérés, des identitaires chrétiens, pour protester contre le déboulonnage d'une statue du général sudiste Robert Lee. Une voiture fonce sur des contre-manifestants, tuant une femme.

L'attitude de Donald Trump est l'objet de polémiques. Le 14 août, il fait une brève déclaration pour condamner vivement les « violences racistes », les néonazis, mais, le lendemain, il renvoie dos à dos suprématistes blancs et contre-manifestants.

Ses propos suscitent de vives critiques de la part de ses soutiens. Outrés, les PDG de Merck, 3M et Intel démissionnent de l'un des deux principaux groupes de travail chargés de conseiller le Président en matière économique. Alors que les deux groupes étaient sur le point de s'auto-dissoudre, Donald Trump préfère les dissoudre lui-même.

24 août 2017. **Peine de mort.** La Floride procède à la première exécution capitale depuis dix-huit mois, à l'aide d'un médicament encore jamais utilisé dans un cocktail léthal, l'étomidate, qui remplace le très controversé midazolam. Mark James Asay, 53 ans, est le premier Blanc exécuté pour le meurtre d'un Noir depuis 1976 en Floride.

HONGRIE

6 septembre 2017. **Migrants.** Le procès des passeurs responsables de la mort de soixante et onze migrants le 27 août 2015, par asphyxie dans un camion frigorifique sur une autoroute autrichienne, se déroule depuis juin.

Le 6 septembre, la Cour de justice de l'Union européenne valide les quotas de réfugiés et déboute la Hongrie et la Slovaquie. L'arrêt va permettre de donner

une suite aux « procédures de manquement » à l'égard des États les plus hostiles. La Hongrie et la Slovaquie étaient soutenues par la Pologne, et le Conseil par la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Suède et la Commission européenne.

INDE

11 juillet et 5 septembre 2017. **Hindouisme.** L'interdiction de vente du bétail pour abattage prise par le décret du 23 mai précédent est suspendue, à la suite d'une décision de la Cour suprême prise le 11 juillet. Celle-ci a jugé que le fédéralisme autorise chaque État à décider lui-même ce que sa population a le droit de manger. C'est un revers pour le Premier ministre et les nationalistes hindous.

Très attaquée par des nationalistes hindous, la journaliste Gauri Lankesh, critique virulente du gouvernement, est tuée par balles à Bangalore par des assaillants à moto, le 5 septembre.

22 août 2017. **Divorce. Musulmans.** La Cour suprême interdit le divorce par répudiation expresse de la femme, jusqu'ici autorisé dans la communauté musulmane. Les juges considèrent que le « triple *talaq* » (divorce) enfreint le Coran et la charia. Il ne fait pas partie des pratiques religieuses et va à l'encontre de la moralité constitutionnelle.

IRAK

Septembre 2017. **Kurdistan.** Le gouvernement autonome organise un référendum sur l'indépendance. Le Parlement irakien vote le 12 septembre contre la tenue de ce référendum. La Turquie et l'Iran y sont fermement opposés.

Le 15 septembre, le Parlement du Kurdistan, qui n'a pas siégé depuis deux ans, se prononce sur un cadre légal du référendum. Les États-Unis demandent l'arrêt de la procédure de référendum.

Le 18 septembre, la Cour suprême suspend le référendum pour inconstitutionnalité. Israël soutient le référendum.

La région autonome du Kurdistan compte trois gouvernorats : Erbil, Souleimaniye et Duhok. D'autres Kurdes vivent dans des « territoires disputés » qui, selon la Constitution irakienne de 2005, pourront être rattachés à la région autonome par référendum. Un grand nombre de chrétiens

170

et de yézidis n'ont pas participé au vote. Le « oui » recueille 93 % des suffrages et la participation a été de 72 %.

Bagdad refuse de négocier avec Massoud Barzani sur la « base du référendum » et le Premier ministre, Haïder al-Abadi, lui intime l'ordre de redonner aux autorités centrales le contrôle des aéroports d'Erbil et Souleimaniye. Le 28 septembre, l'Irak annonce la suspension de tous les vols internationaux vers le Kurdistan.

IRAN

18 juillet, 3, 15 et 22 août, 23 septembre 2017. **États-Unis. Accord nucléaire.** Le 18 juillet, le département d'État et le Trésor imposent de nouvelles sanctions à dix-huit personnes et entités iraniennes liées aux missiles balistiques et au corps des gardiens de la Révolution, mais Donald Trump avait décidé la veille que les États-Unis continueront d'appliquer l'accord nucléaire, alors qu'il avait promis de le déchirer. L'Iran qualifie, le 3 août, les sanctions de « violation » de l'accord.

À la suite des sanctions américaines, le Parlement iranien réplique en votant un accroissement significatif de son programme balistique.

Le 15 août, l'Iran menace de quitter très rapidement l'accord si les États-Unis continuent leur politique de « sanctions et coercition ». Le 22 août, l'Iran menace de revenir à l'uranium enrichi si les États-Unis quittent l'accord. Donald Trump qualifie ce dernier de « mal négocié » et de « profondément imparfait ».

Le 23 septembre, les signataires de l'accord sur le nucléaire iranien se rencontrent à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Ils ne parviennent pas à parer la menace du retrait américain.

ISRAËL

12 septembre 2017. **Juifs orthodoxes.** Par 8 voix contre 1, la Haute Cour de justice estime que la législation exemptant les ultra-orthodoxes de l'armée est discriminatoire. Des juifs haredim manifestent le 17 septembre à Méa-Sharin, quartier religieux de l'Ouest de Jérusalem.

ITALIE

23 septembre 2017. **Mouvement 5 étoiles.** Ce mouvement reste une force en Italie. Vice-président de la Chambre des députés, Luigi Di Maio, 31 ans, est favori pour en prendre la tête. Il obtient en effet près de 80 % des trente-sept mille votes électroniques le 23 septembre. Il succède à Beppe Grillo, 69 ans, leader-fondateur du mouvement.

LIBYE

5 et 25 juillet 2017. **Guerre civile.** Le maréchal Khalifa Haftar annonce, le 5 juillet, la reprise de l'intégralité de Benghazi. Pourtant, les combats continuent lors d'opérations dites de ratisage.

Le 25 juillet, le président Macron réunit, à La Celle-Saint-Cloud, le Premier ministre

libyen, Faiez el-Serraj, et le maréchal Haftar. Une déclaration conjointe est signée qui présente un engagement à un cessez-le-feu et une demande d'élections rapides. Mais il y a beaucoup de points laissés dans l'ombre. L'efficacité de l'accord ainsi conclu est très incertaine.

POLOGNE

15, 18, 20, 26 et 28 juillet, 12 et 25 septembre 2017. **État de droit.** Le 15 juillet, le Sénat approuve deux projets de loi relatifs au pouvoir judiciaire. Le premier prévoit que le Parlement choisira les membres du Conseil national de la magistrature et le second que les présidents des tribunaux seront nommés par le ministre de la Justice.

La Commission européenne menace de sanctionner la Pologne. De façon inattendue, le 18 juillet, le président Andrzej Duda, pourtant issu du parti conservateur Droit et Justice, menace d'user de son droit de veto. Il veut que les membres du Conseil national de la magistrature soient élus à la majorité qualifiée et non à la majorité simple. La réforme est pourtant adoptée le 20 juillet. Mais le président Duda met son veto à deux des trois lois. Il ne l'applique pas à la loi sur le régime des tribunaux de droit commun placés sous la férule du ministre de la Justice. C'est la première fois qu'il s'oppose de façon aussi nette à son parti. Cependant, ce dernier n'entend pas céder.

Le 26 juillet, la Commission européenne se dit « prête à déclencher immédiatement » la procédure de suspension des droits de vote de la Pologne au sein de l'Union européenne. Elle exprime son inquiétude vis-à-vis de la réforme judiciaire. Le 28 juillet, la Pologne déclare qu'elle respecte les « standards européens ».

Le 12 septembre, la Commission transmet un avis motivé à la Pologne sur ses

réformes judiciaires. Le 25 septembre, le président Duda présente des pistes de modification des réformes judiciaires controversées.

ROYAUME-UNI

Juillet-septembre 2017. **Brexit.** Dans une conférence de presse, le 12 juillet, à cinq jours du début d'un deuxième cycle de discussions sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, Michel Barnier, nommé négociateur en chef de la Commission, presse Londres d'entrer de plain-pied dans la négociation. Après quatre jours de discussion, il demande au Royaume-Uni de « clarifier » ses positions sur la facture du divorce et les droits des citoyens.

Le 27 juillet, à Paris, le chancelier de l'Échiquier, Philip Hammond, partisan d'un Brexit « soft », craint des risques de fragmentation de la City et veut « garder une relation proche avec l'Union européenne ».

Le 15 août, le ministre chargé du Brexit souhaite l'instauration d'une « union douanière temporaire » avec l'Union européenne, afin de permettre une « transition en douceur » pour l'économie britannique. Le projet est froidement accueilli à Bruxelles.

Le 23 août, le Royaume-Uni fait un geste de compromis en se disant prêt à reconnaître, en cas de litige avec l'Union, un rôle indirect à la Cour de justice de l'Union européenne et propose une forme d'arbitrage dans lequel la Cour pourrait intervenir.

Le 28 août commence le troisième cycle de discussions sur le Brexit pour une durée de quatre jours. Il n'y a pas de progrès.

Le 6 septembre, le *Guardian* publie un rapport préliminaire secret et classifié « sensible », rédigé par le ministère de l'Intérieur sur la politique migratoire

vis-à-vis des citoyens européens après le Brexit. Le rapport veut mettre fin aux avantages dont bénéficient les candidats européens à l'immigration.

Michel Barnier se dit inquiet de la position britannique sur l'Irlande et « prêt à accélérer le rythme des négociations ».

Dans la nuit du 11 au 12 septembre, après deux jours de débats, les parlementaires adoptent le *Great Repeal Bill* devenu seulement l'*European Union Withdrawal Bill*, qui retire toute mention européenne de la législation britannique, par 326 voix contre 290. Sept travaillistes ont voté pour et treize se sont abstenus. C'est

172

une première étape technique mais aussi symbolique du Brexit. Cependant, la loi transpose en même temps l'ensemble de la législation européenne dans le droit britannique. Le texte est critiqué pour les pouvoirs qu'il accorde à l'exécutif. Il abroge l'*European Communities Act* de 1972.

Le 16 septembre, Boris Johnson publie dans le *Daily Telegraph* une tribune favorable au « *hard Brexit* » et ressentie comme une critique de Theresa May.

La Première ministre semble atténuer ses positions en souhaitant décréter une période de transition de deux ans, au-delà de la date butoir de mars 2019, et continuer à contribuer au budget. Michel Barnier admet l'aspect « constructif » de ce discours mais demande des détails sur les « implications concrètes ». Le 26 septembre, Donald Tusk rencontre Theresa May à Londres et reconnaît l'absence de « progrès suffisants » ; il souligne cependant « un ton constructif et plus réaliste » de la Première ministre.

Les négociations reprennent le 25 septembre.

2 août 2017. **Monarchie.** Le prince consort Philip, duc d'Édimbourg, 96 ans, honore son 22 219^e engagement

officiel au palais de Buckingham et met un terme à ses obligations publiques.

29 septembre 2017. **UKIP.** Le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni se dote d'un nouveau leader ; ce dernier est le quatrième à exercer cette fonction depuis la démission de Nigel Farage au lendemain du référendum sur le Brexit. Il s'agit de Henry Bolton, ancien officier et ancien policier. Depuis le référendum, le parti est miné par les dissensions internes et n'a eu aucun élu aux législatives.

24 septembre 2016. **Parti travailliste.** Le maire de Londres, Sadiq Khan, appelle à écarter Jeremy Corbyn, candidat à sa réélection à la tête du *Labour* lors de la consultation qui commence le 22 août. Owen Smith, 46 ans, député gallois, s'oppose à Jeremy Corbyn, 67 ans, chef du parti depuis 2015.

Jeremy Corbyn est réélu le 24 septembre, au congrès de Liverpool, grâce à la base militante du parti, avec 61,8 % des voix, battant largement Owen Smith. Mais le Parti travailliste n'en reste pas moins divisé, les élus lui étant hostiles.

RUSSIE

17 juillet 2017. **Témoins de Jéhovah. Liberté religieuse.** Le 17 juillet, la Cour suprême confirme l'interdiction, déjà prononcée en avril, des témoins de Jéhovah, considérés comme « extrémistes ». Cela ouvre la voie à la dissolution des trois cent quatre-vingt-quinze communautés locales et à la confiscation de leurs biens. On compte cent soixante-quinze mille témoins de Jéhovah. La Russie avait pourtant été condamnée pour une décision semblable dans un arrêt du 10 juin 2010 (aff. 302/02, *Témoins de Jéhovah de Moscou c. Russie*).

SYRIE

Juillet-septembre 2017. **Guerre civile.** Le 3 juillet, la magistrate française Catherine Marchi-Uhel est nommée à la tête du Mécanisme international, impartial et indépendant, chargé de centraliser les preuves des crimes en Syrie. Cet organisme pourra accuser les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité mais ne pourra pas juger. Réputée pour son intégrité, cette magistrate a une expérience des tribunaux pénaux internationaux.

Le 5 juillet, le nouveau cycle de discussions sur la Syrie, qui se tient sur deux jours à Astana et est parrainé par la Russie, l'Iran et la Turquie, ne parvient pas à définir les « zones de désescalade ».

Le président Trump et le président Poutine, en marge du G20, s'entendent sur un cessez-le-feu dans le Sud de la Syrie à partir du 10 juillet. Le *Washington Post* révèle le 19 juillet que la CIA a suspendu un programme d'aide aux rebelles de l'Armée syrienne libre, ce que souhaitaient les Russes. Donald Trump a expliqué le 24 juillet que le programme était « massif, dangereux et inefficace ».

Le septième round de négociations commence à Genève le 10 juillet.

Le 3 août, une trêve entre en vigueur dans la province d'Homs. C'est la troisième « zone de désescalade ».

La magistrate suisse Carla Del Ponte, 70 ans, démissionne de la commission d'enquête sur la Syrie, ayant le sentiment « d'être uniquement utilisée comme une enquêtrice alibi sans soutien politique ». Damas n'étant pas partie à la Cour pénale internationale, il faudrait que celle-ci soit saisie par le Conseil de sécurité des Nations unies pour que soit ouverte une enquête.

Le 6 septembre, les Nations unies confirment dans un rapport de la

Commission des droits de l'homme que le régime syrien a bien utilisé du gaz sarin à Khan Cheikhoun, le 4 avril, faisant quatre-vingt-trois victimes.

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres permanents du Conseil de sécurité se réunissent le 21 septembre en marge de l'Assemblée générale, permettant peut-être la création d'un « groupe de contact » voulue par la France.

TUNISIE

13 août et 14 septembre 2017. **Femmes.** Le président Essebsi appelle, le 13 août, à mettre fin à la coutume qui veut que les femmes n'aient droit qu'à une demi-part lors des successions.

Le 14 septembre, la présidence de la République annonce l'abrogation de circulaires administratives interdisant le mariage de Tunisiennes avec des non-musulmans.

Le grand imam d'Al-Azhar rappelle que la femme n'a droit, d'après le Coran, qu'à la moitié de ce qu'hérite l'homme et qu'il est interdit pour une musulmane de prendre un époux en dehors de sa communauté religieuse. Mais les Tunisiens préfèrent se référer aux préceptes de l'université tunisienne Zitouna, plus ancienne qu'Al-Azhar.

TURQUIE

Juillet-septembre 2017. **Liberté de la presse.** Le 24 juillet s'ouvre le procès de dix-sept journalistes et collaborateurs du quotidien turc d'opposition *Cumhuriyet*, en prison depuis plus de neuf mois. Le 28 juillet, sept accusés sont relâchés mais placés en liberté conditionnelle, alors que cinq sont maintenus en détention. Le 25 septembre, un tribunal d'Istanbul ordonne la remise en liberté du journaliste Kadri Gürsel

et le maintien en détention de quatre de ses confrères.

Le 1^{er} août, le journaliste français indépendant Loup Bureau est placé en détention, soupçonné d'exercer des activités « terroristes », des photos le montrant avec des combattants kurdes syriens YPG, mouvement considéré comme terroriste par Ankara. Le 15 août, le président Macron téléphone au président Erdoğan et fait part de sa « préoccupation ». Le 27 août, dans un entretien téléphonique avec le président turc, il demande « la libération rapide » de Loup Bureau. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères français, se rend à Ankara, le 14 septembre. Loup Bureau est libéré le lendemain et revient en France le 17 septembre. Mais il reste cent soixante et onze journalistes en prison.

Accusé par la Turquie d'avoir insulté le président Erdoğan et d'être lié à un groupe d'extrême gauche illégal, le journaliste et écrivain turc Hamza Yalçın est arrêté en Espagne le 3 août, à la suite de l'émission d'un mandat à cet effet par Interpol. La Suède, où il vit en exil depuis 1984 et dont il a également la nationalité, lui vient en aide mais d'une façon bien faible.

Un autre point de tension surgit avec l'arrestation en Espagne, le 19 août, de Dogan Akhanli, 60 ans, écrivain allemand d'origine turque, dans un hôtel de Grenade où il passait de courtes vacances. Le ministre allemand des Affaires étrangères ainsi que la Chancelière réagissent immédiatement, et l'écrivain est libéré sous condition le lendemain. La justice espagnole dispose de quarante jours pour se prononcer sur le sort d'Akhanli, mais Angela Merkel

intervient directement auprès de Mariano Rajoy. Elle accuse la Turquie « d'avoir abusé Interpol dans cette affaire ». En réalité, Dogan Akhanli ne fait pas l'objet d'un mandat d'arrêt international, Interpol se contentant d'envoyer une « notice rouge » par laquelle la Turquie prie de lui livrer l'écrivain. L'Allemagne estime qu'on lui reproche ses écrits critiques sur le régime d'Ankara.

Dans un entretien au journal grec *Kathimerini* le 7 septembre, le président Macron déclare vouloir éviter la rupture.

Le procès des journalistes de *Cumhuriyet* reprend le 11 septembre.

UNION EUROPÉENNE

8 juillet et 21 septembre 2017. **Canada.** L'accord de libre-échange de l'Union européenne avec le Canada (CETA) sera appliqué « provisoirement » à partir du 21 septembre, annoncent les deux parties le 8 juillet.

Le 31 juillet, le Conseil constitutionnel français juge que le CETA n'implique pas une révision de la Constitution. S'agissant de la disposition très controversée relative au tribunal d'arbitrage, il considère que « le tribunal ne peut ni interpréter ni annuler les décisions prises par les États » et que ses pouvoirs sont « limités au versement de dommages pécuniaires et à la restitution de biens ». Il conclut que l'accord « ne méconnaît pas les conditions d'exercice de la souveraineté nationale ».

Le 6 septembre, le ministre des Affaires étrangères belge demande l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur le CETA et notamment sur le mécanisme d'arbitrage.